

RW/933/2020/4088/2016/9

Lot 9

- Bois mesurés au mètre ruban et cubage à hauteur recoupe et décroissance. - Pour rappel et en complément de l'article 38 du cahier des charges, et dans un objectif de préservation des semis naturels et prévention de dégâts au pied des arbres réservés : * Recoupe obligatoire des grumes avant débusquage est de 21 mètres. * Abattage et ébranchage manuels obligatoires. * Les opérations de débusquage et de débardage des bois ne pourront être réalisés que sur sol sec ou gelé en accord avec le préposé forestier. - Lot vendu au m³ contrôlé après abattage selon clauses reprises en annexe. Volume mesuré après abattage sur bois entier (non encore recoupé). Une fois mesurés, ceux-ci pourront être débardés.

Nombre d'arbres total	26	--
Volume grumes	345,112	m ³
Volume houppiers	0,000	m ³
Volume total	345,112	m ³
Cube moyen	13 274	dm ³
Circonférence moyenne	299,615	cm
Surface de coupe	7,524	ha
Contact	SAINT MARTIN Hélène, 0479671886 --	
Triage	Triage De Cedrogne --	
Propriétaire	Bruges Cpas --	
Lieu(x)-dit(s)	DEVANT L'ARRASSEMIN --	
Vente	Vente du CPAS de Bruges Jeudi 01 octobre 2020 à 10:30 Restaurant des Contes de Salmes rue Jean Bertholet 6 6690 VIELSALM	
TVA	6 %	--
Certification PEFC	Oui	--

Douglas

Amélioration

Normal

Normal

Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m³)
215	2	
Total grumes 200/250	2	10,814
265	2	
275	2	
285	3	
295	6	
305	3	
315	1	
335	3	
345	3	
385	1	
Total grumes 250+	24	334,298
Total grumes	26	345,112
Houppiers/Taillis	-	